de production ; néanmoins, les salaires des ouvriers n'ont pas diminué.

Ceux-ci ont relativement des salaires élevés, et ont cet immense avantage que leur femme et leurs enfants au-dessus de treize ans peuvent les aider, en gagnant leur vie, et contribuer ainsi au bien-être commun.

Malgré ces avantages, les grèves ont été à toutes les époques nombreuses à Leicester, et celles qui en ce moment existe dans une spécialité de la confection des bas rend oisifs environ 2,500 individus sur 4,000.

Le travail est payé aux pièces d'après un tarif arrêté en commun par une commission d'arbitrage composée de six patrons et de six ouvriers.

Un ouvrier gagne en moyenne 25 shillings par semaine (31 fr. 25), sa femme environ 8 shillings (10 fr.) et ses enfants, garçons ou filles, 5 shillings (6 fr.25) ce qui lui fait une moyenne de 47 fr. 50.

M. Holmes, secrétaire du Trade's Union de la bonneterie à Leicester, nous a déclaré qu'un ouvrier habile arrive facilement à gagner à lui seul 30 shillings dans sa semaine 37 fr. 50.

Les loyers sont de 4 à 5 shillings par semaine et l'ouvrier peut avoir trois ou quatre pièces. Quant à celui qui n'est pas marié, sa position, devient parfaitement acceptable ; sa nourriture et son logement lui reviennent à 13 shillings par semaine (16 fr. 25).

Les patrons, par suite des circonstances, se sont trouvés dans la nécessité de réduire les salaires de 20 0/0.

A la nouvelle de cette détermination, les ouvriers ont refusé les commandes et vingt et une manufacture sont aujourd'hui fermées.

Les ouvriers qui font les gilets de flanelle et les caleçons continuent à travailler.

Quant aux émeutes qui ont éclaté la semaine dernière à Leicester, elles ne sont l'œuvre que de la lie de la population désignée sous le nom de *roughs*, et qui ont saisi la première occasion venue de provoquer des troubles. C'est la catégorie des individus qui répugnent à tout travail. Pour montrer combien peu les grévistes étaient mêlés aux émeutes, nous dirons que, parmi les individus arrêtés pour attaques contre les manufactures de bonneterie, un certain nombre étaient d'anciens ouvriers de fabriques de chaussures où il n'y pas de grève.

Les émeutes dans cette ville n'avaient donc pas de caractère sérieux, et elles n'étaient pas provoquées par la détresse publique, mais par une bande d'individus qui, dans tous les pays, ne rêvent que le désordre.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 26 février 1886

Présidence de M. A. Delfosse.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Modification au départ du train de 6 h. 21 du matin pour Paris.

Les négociants de Roubaix que leurs affaires appellent fréquemment à Paris, demandent l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir une modification au départ du train de 6 h. 21 du matin pour Paris.

Ce train partait autrefois de Lille à 6 h. 50 ; il a été retardé de 10 minutes et part actuellement de Lille à 7 heures. On demande que le départ de Roubaix, qui est resté fixé à 6 h. 21 m., soit également retardé dans la même proportion et soit porté à 6 h. 31. A une heure aussi matinale dix minutes sont parfois précieuses pour le voyageur.

La chambre décide qu'une démarche sera faite en ce sens près de l'administration du chemin de fer du Nord.

Ventes publiques des déchets de laine; valeur minimum des lots mis aux enchères

La loi qui régit les ventes publiques de laines exige que chaque lot soit au minimum d'une valeur de 500 francs, ou de 300 francs s'il s'agit de chiffons. Par faveur, le receveur de l'enregistrement consent à comprendre les *déchets de laine*, dans la catégorie des *chiffons*.

Les déchets de laine de fabrique et de filature constituent le principal aliment des ventes publiques opérées par les courtiers-jurés à la Bourse de Roubaix. Or, ces déchets, qui sont d'une extrême variété et qui se divisent en une infinité d'espèces différentes, ne se produisent qu'en quantités restreintes. Attendre pour les mettre aux enchères que chaque espèce forme un lot d'au moins 300 francs, est chose impraticable pour les industriels comme pour les courtiers. Il est cependant avéré que les ventes publiques de déchets de laine réalisent à Roubaix d'excellents résultats en permettant aux industriels de tirer la quintessence de leurs sous-produits, et en contribuant dans une notable proportion à la diminution des fraudes et des détournements que favorisent le commerce illicite des déchets; fraudes et détournements qui sont depuis plusieurs siècles la plaie de notre fabrique.

Cette dernière considération, dont la portée morale n'échappe à personne, frappe surtout la chambre de commerce; elle décide qu'elle appuyera de toute son influence la pétition des courtiers-jurés tendant à ce que la valeur minimum exigée pour chaque lot de déchets de laine mis aux enchères publiques soit considérablement abaissée.

Chambre de commerce française à Milan

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie informe la Chambre qu'une chambre de commerce française vient de se constituer à Milan, sous le titre de Chambre de Commerce de Milan et de Lombardie. — Le *Moniteur officiel du commerce* du 14 janvier dernier contient les statuts et le règlement intérieur de la nouvelle chambre, ainsi que la composition de son bureau et de son conseil, et la liste de ses membres fondateurs. — M. le Ministre recevra volontiers les demandes de renseignements ou les communications que la Chambre de commerce de Roubaix désirerait adresser par son intermédiaire à la Chambre de commerce française de Milan et de la Lombardie.

La Chambre donne acte à M. le président de cette communication.

Communication de la Chambre de commerce française de Charleroi.

M. le ministre du commerce adresse à la Chambre un extrait du rapport de M. Thiérion, membre de la chambre de commerce française de Charleroi sur les importations de draperies françaises en Belgique.

Des remerciements seront adressés à M. le Ministre pour cette intéressante communication.

Exposition agricole internationale à Buenos-Ayres

Le consul de la République Argentine informe la Chambre qu'une exposition agricole-internationale aura lieu dans la ville de Buenos-Ayres en avril prochain, 1886. — A cette occasion, les compagnies des bateaux à vapeur « Chargeurs Réunis » « Transports Maritimes » et « Cyp. Fabri et Cie » feront une réduction de 25 p. 0/0 sur le tarif, pour le transport de tous les articles destinés à cette exposition. La Compagnie des « Messageries Maritimes » accordera, pour la même fin, une réduction de 30 p. 0/0.

La Chambre donne acte à M. le Président de cette communication. *(A suivre)*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE DÉCREUSAGE DES LAINES PEIGNÉES ET LE NÉGOCE DE ROUBAIX-TOURCOING

On parait depuis quelque temps vouloir adopter pour les laines peignées un nouveau mode de conditionnement, ou, pour mieux dire, un supplément de conditionnement : nous voulons parler du *décreusage*. Cette opération a pour but, comme, on le sait, de déterminer, au moyen d'un lavage la quantité de matières étrangères contenues dans le peigné, et cette quantité, ainsi fixée, est défalquée à tant pour cent sur le poids net de la marchandise et reste entièrement à la charge du vendeur.

Loin de nous la pensée de critiquer cette opération, nous ne pouvons certainement qu'applaudir aux efforts tentés en vue de donner aux consommateurs de nos peignés la sécurité à laquelle ils ont droit.

Ce que nous voulons, c'est attirer l'attention de nos négociants sur l'influence que cette mesure, absolument locale, peut avoir sur le prix nominal des laines et aussi sur les conséquences qu'à ce point de vue elle entraine après elle.

Le vendeur de peigné au conditionnement habituel de 18 1/4 sait qu'il court des chances ou de bonification ou de perte, mais sans grands écarts ni dans un sens ni dans l'autre et sur la base d'un taux normal d'humidité généralement admis dans le commerce de laines.

En est-il de même du vendeur à qui on impose le décreusage ? Assurément non. Peut-il savoir la quantité d'huile qu'aura nécessité le travail de la laine, sera-t-il toujours à même d'apprécier le degré de dégraissage de son peigné ? Nous ne le pensons pas. Cette incertitude va lui causer un aléa, un risque, qu'en bon économiste il garantira au moyen d'une prime : il sera donc forcé d'augmenter le prix du peigné suivant les chances qu'il croira courir quant à la perte de poids après décreusage.

Le premier vendeur au conditionnement de 18 1/4 ne fera, par conséquent, pas le même prix que le second exposé à une réfaction éventuelle causée par le décreusage. Le prix nominal ne sera donc pas le même.

Voilà pour l'influence; voyons maintenant quelles seront les conséquences.

La condition de décreusage entrera peut-être un jour ou l'autre dans les stipulations habituelles des marchés. En ce qui concerne les transactions sur place, il n'y a pas grand inconvénient : mais lorsqu'avec cette condition nous devrons nous présenter sur les marchés étrangers ou soutenir la concurrence de producteurs exotiques, nous allons nous trouver dans une situation d'infériorité, parce que nous serons forcés de majorer notre prix nominal du tant pour cent que le décreusage nous exposera à perdre.

Pour rendre plus claire notre démonstration, citons un exemple. Autrefois, il s'expédiait d'ici des quantités importantes de peignés communs à destination de Leyde. Maintenant ce marché nous est fermé : les Anglais nous ont supplanté en vendant cinq ou six pour cent au-dessous de nos cours. Et cependant les Anglais n'acceptent pas le conditionnement du peigné et ont la réputation de graisser leurs laines dans des proportions plus grandes que chez nos peigneurs. Admettons qu'un acheteur de Leyde nous impose le décreusage, ce n'est plus cinq à six pour cent qui nous sépareront des Anglais, c'est un écart de sept à neuf pour cent, et dans de telles conditions la concurrence est plus difficile.

On pourra nous dire que les acheteurs tiendront compte d'un avantage résultant pour eux du décreusage de la laine.

— Nous sommes assez incrédule sur ce point, le prix nominal est trop souvent l'objectif du consommateur, qui ne conviendra pas facilement que cet avantage puisse se chiffrer par une différence de 10 ou 20 centimes sur le prix du peigné, d'autant plus qu'il ne pourrait apprécier réellement l'avantage en question, qu'en travaillant, en filature, chaque lot séparément, ce qui n'arrive guère.

Il y aurait peut-être un moyen de tourner la difficulté. Il ne nous parait pas équitable d'abord que la perte accusée par le décreusage reste entièrement à la charge de l'acheteur. La laine par sa nature contient des substances graisseuses, elle a besoin d'huile pour se travailler. On a bien admis qu'elle était hygrométrique et qu'elle pouvait contenir normalement et loyalement 18 1/4 0/0 d'humidité, pourquoi donc ne pas admettre aussi qu'elle peut renfermer une proportion déterminée de substances étrangères, huile ou graisse, dont la présence est parfaitement explicable et très bien justifiée ?

On a établi pour le conditionnement des blousses deux franchises : 10 0/0 pour le conditionnement simple et 18 1/4 0/0 pour blousses absolument épurée de toutes matières étrangères.

Nous nous demandons quels inconvénients il pourrait y avoir de procéder ainsi pour le peigné et d'établir, par exemple, le taux de 18 1/4 pour le conditionnement simple et celui de 21, ou telle autre base qui serait établie par l'expérience, pour conditionnement et décreusage; on formerait ainsi une espèce de compensation qui permettrait au vendeur de laisser toujours au peigné le même prix nominal, quelles que soient les conditions exigées par l'acheteur : conditionnement simple ou décreusage.

Nous n'avons pas la prétention de traiter la question *ex-professo* : notre unique et modeste but est d'attirer sur le nouveau mode de conditionnement l'attention de nos négociants acheteurs ou vendeurs et ainsi de leur être utile, laissant aux uns et aux autres le soin de tirer profit, si possible, de ces quelques réflexions. J. P.

Banque de France. — On nous prie d'annoncer que c'est M. Richard Desrousseaux qui, dans le conseil de la succursale de Roubaix, remplace M. Bossut. M. Léon Allart est nommé au siège nouvellement créé.

Dans la chronique lilloise de l'un de nos derniers numéros, nous avons annoncé que M. Krafft avait fait don au musée de Lille de plusieurs œuvres remarquables du célèbre peintre animalier, Brascassat, dont il est l'héritier. Ce généreux donateur est l'ami de M. Oukawa; il accompagnait ce conférencier à Roubaix il y a huit jours.

M. Hugues Krafft possède une fortune considérable et il l'emploie dignement. Ce don à la ville de Lille n'est pas le seul qu'il ait fait. Le Louvre, à Paris, les musées d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, la Rochelle, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Reims, Nimes, Orléans, Rennes, Toulouse, Rouen, Tours, Valenciennes, etc... ont reçu plus de quatre-vingt peintures, dessins, lithographies, de Brascassat.

En 1881 et 1882, M. Krafft a fait, avec son frère et quelques amis, un voyage autour du monde qui a duré dix-huit mois. Ces messieurs ont visité Alexandrie, Suez, Bombay, Jaipur, Delhi, Lahore, Agra, Benares, Calcutta, Madras, Colombo, Singapoor, Saïgon, Pnom-Penh, toute l'Inde, l'Indo-Chine et la Chine, le Japon, et ils sont rentrés en France par le Pacifique, San-Francisco, New-York l'Atlantique et le Havre.

Une magnifique relation de ce voyage a été faite par M. Krafft et luxueusement éditée par la librairie Hachette (1885).

C'est en passant au Japon que M. Krafft a pris les vues photographiques qu'il avait apportées avec lui et dont les projections ont si mal reussi à Roubaix. Nous espérons que l'accueil qu'il a reçu chez nous lui fera oublier cette petite mésaventure.

La Société de géographie prend ses mesures pour que cet inconvenient, dont elle ne saurait être rendue responsable, ne se renouvelle plus à l'avenir.

Le vol de la rue de Ma Campagne. — En dépit de toute la surveillance de la police, messieurs les malandrins continuent à s'introduire dans les habitations et à prendre ce qui leur tombe sur la main et à jouir en paix du fruit de leurs rapines.

Après les rues du Général Chanzy, des Arts, des Longues-Haies, est venu le tour de celle de Ma Campagne.

Dimanche matin, M. et M. Désiré Ghiselynck, qui habitent le nº 66 de cette rue, s'étaient rendus chez des amis ; ils y ont passé la journée et n'ont regagné leur domicile qu'à huit heures et demie du soir. Quand ils sont rentrés, ils ont constaté immédiatement que leur maison avait été visitée par un malfaiteur.

Plusieurs meubles étaient renversés, des tiroirs bouleversés, et un coffret dans lequel ils avaient déposé une somme de 135 francs, se trouvait ouvert, bien qu'ils l'eussent fermé avec soin avant leur départ : quant à l'argent, il avait disparu.

Le voleur s'est introduit dans la maison à l'aide d'une fausse clef.

La police a été avisée de ce méfait le soir même, à neuf heures et demie : il y a malheureusement dix à parier contre un que l'affaire ne tardera pas à être... classée... comme les précédentes, faute de pouvoir découvrir le coupable.

Grande a été, dimanche matin, la surprise de l'employé du kiosque des tramways à vapeur qui est situé sur la Grand'Place. En ouvrant son bureau, à 7 heures, il trouva un individu étendu sur le plancher et qui ronflait à réveiller un sourd. Comment cet intrus était-il entré ? Des carreaux brisés et les tiroirs fracturés indiquaient suffisamment comment il avait pénétré dans le bureau et ce qu'il était venu y faire.

On était en présence d'un de ces vols par effraction si nombreux en ce moment à Roubaix.

Seulement, cette fois, le malfaiteur avait été singulièrement déçu dans son attente, car les tiroirs ne renfermaient pas un traître liard, et il s'était fait pincer comme le plus novice des aspirants Cartouches.

On a cueilli avec précaution cet étrange personnage qui a nom François Brunel et n'exerce d'autre profession que celle de ... vagabond.

Les voleurs ont fait beaucoup parler d'eux dans la journée de dimanche. A dix heures et demie du matin, un individu se présentait chez M. Richard, charcutier, rue du Vieil-Abreuvoir et se faisait servir diverses choses au compte d'un habitant de la rue Pellart, M. L... Ses allures avaient paru suspectes au garçon charcutier qui soupçonna d'avoir devant lui un escroc et prévint la police. Sur ces entrefaites, l'individu était allé au bureau de tabac tenu par Mme Dewailly, au coin des rues du Curé et Vieil-Abreuvoir.

Là, il s'était muni d'un paquet de tabac et de cinq cigares, mais avait pris la poudre d'escampette sans payer. Saisi au collet par un agent quelques pas plus loin, il avoua n'avoir jamais été envoyé par personne chez M. Richard et se nommer Jules Piette, appêteur, domicilié rue Racine.

Il y a quelques jours, un voleur s'emparait d'une somme de 78 francs appartenant à plusieurs amis. Ces mêmes personnes passaient, dimanche soir, à cinq heures, sur la Grand'Place quand elles reconnurent le filou qui se pavanait le plus effrontément du monde. Ses victimes s'élancèrent sur lui, mais il prit la fuite du côté de la rue Neuve avec une vélocité prodigieuse. Les cris : Au voleur ! éveillèrent l'attention d'un agent de police, et le compère était arrêté en face de l'Hôtel-de-Ville. C'est un jeune homme de 17 ans, Alphonse N..., demeurant rue Cicéron.

Deux agents ont conduit dimanche soir au dépôt central deux escarpes, Pierre Tournier et Alcide Cladorez, qui venaient d'être arrêtés par des passants, rue de l'Ouest, au moment où ils enlevaient une montre en argent à un tisserand ivre-mort.

Ce dernier a été également mis au violon.

Douaniers et contrebandiers. — Hier matin, deux douaniers étant de service auprès du port de la Vigne, ont surpris une bande de contrebandiers chargés de ballots d'allumettes, de tabac et de café vert. A la vue des agents du fisc, les fraudeurs ont pris la fuite en abandonnant leur charge. Mais, après une assez longue poursuite, les douaniers en ont arrêté deux, les nommés Jean Baptiste Balkaen et Camille Vandermeesch, âgés de 17 ans et habitant Roubaix. La valeur de la marchandise confisquée est de 195 fr.

Lannoy. — M. Lacquement, instituteur public à Mons-en-Pévèle, est transféré à Lannoy.

TOURCOING

L'administration des hospices. — Voici la réponse que M. Bigo a lue, dans la séance du conseil municipal de samedi, aux critiques que M. Dron avait formulées contre l'administration des hospices :

Les observations relatives aux Hospices de Tourcoing, présentées par M. Dron à la séance du conseil municipal du 19 février 1886, ont été tellement vives, que toute la ville de Tourcoing s'en émue.

Une personne plus autorisée que moi (je veux parler de M. Hassebroucq, qui a si longtemps dirigé les hospices), se chargera, je n'en doute pas, d'y répondre bien mieux que je pourrais le faire.

Mais cette réponse ne devant venir qu'à l'époque où le Conseil municipal sera appelé à donner son avis sur le compte administratif des hospices pour 1885, c'est-à-dire dans plusieurs mois, il me parait indispensable de vous dire dès à present :

Qu'après avoir vérifié une à une, les allégations produites ici, il m'est permis d'assurer que notre collègue a, sans doute, été trompé par des rapports inexacts : car des 20 ou 30 plaintes qu'il a formulées contre les administrateurs de nos hospices, il en reste à peine quelques-unes sur pied, après un premier examen, et l'on peut sérieusement espérer qu'après un examen approfondi, il n'en restera aucune debout.

Je conseille à chacun de MM. les conseillers municipaux d'aller visiter nos hospices, afin de se former une opinion personnelle.

Il me reste, à regret, un mot à ajouter :

Une affirmation de nature à attaquer gravement la probité des sœurs a été malheureusement avancée. Les renseignements que j'ai pris contredisent absolument cette affirmation et j'en appelle à M. Dron, mieux informé, ne doutant pas que, convaincu de son erreur, il n'ait à cœur de la démentir.

Chronique du bien. — Un ouvrier tisserand, nommé Pierre Luddens, avait perdu, il y a quelques jours, une somme de 14 fr. destinée au paiement de son loyer. Le porte-monnaie est heureusement tombé entre les mains d'un honnête homme, Issambaert, tisserand, rue de la Malcense, qu s'est empressé de le rendre à son propriétaire.

Le sieur H. D., excellent homme quand il est à jeun, devient un ennemi forcené de la police, dès qu'il a fêté la dive bouteille, et c'était le cas dimanche soir. Invité par le brigadier de police Debrigne à sortir d'un cabaret dans lequel il se trouvait encore après l'heure réglementaire, il se retira en rechignant; mais il ne tarda pas à exhaler sa mauvaise humeur contre les agents de l'autorité qu'il considère comme des rabat-joie et à qui il prodigua des épithètes malsonnantes. Amené au poste, il fut invité à aller se coucher tranquillement; mais au lieu de suivre ce sage avis il manifesta de nouveau sa rancune contre les agents de police et on fut obligé de lui faire passer la nuit au violon. Il en sortit lundi matin mais il paiera les frais d'un procès-verbal pour outrages.

Mont-à-Leux. — Les socialistes, par l'organe d'un sieur Auguste Lootens, tisserand gantois, ont encore développé, dimanche matin, leurs théories révolutionnaires, mais la note fut encore plus accentuée que dans les précédentes réunions. Ils en arrivent maintenant à l'appel direct à la violence et à la glorification du crime. L'orateur, faisant allusion à la fatale grève de Decazeville, incrimine l'intervention de la police, de la gendarmerie et de l'armée, et, il ajoute que tous les capitalistes devraient être *Watrinisés*, sinistre expression à ajouter au vocabulaire anarchiste.

Le conférencier conseille ensuite de se munir de bâtons pour assister au meeting de Bruxelles, le jour de la Pentecôte ; s'il n'est pas donné droit à leurs revendications, une révolution est indispensable.

A l'issue de la réunion a eu lieu une distribution de brochures de propagande révolutionnaire.

LILLE

Le commandant du 1er corps. — La *France militaire* annonçant que le général de Courcy est arrivé des mers de Chine, ajoute ces mots :

« Comme il doit être pourvu d'un commandement il pourrait bien être nommé au premier corps d'armée que le général Billot quitte pour aller en Russie comme ambassadeur. »

Dégradation militaire. — Samedi matin, une grande parade a eu lieu dans la cour de la citadelle. On a procédé à la degradation militaire du sieur Verstraete, chasseur au 16e bataillon, condamné par le conseil de guerre à cinq ans de prison pour vol et désertion.

Tout le 16e bataillon de chasseurs assistait en armes à cette exécution.

Le drame de la rue Solférino. — Il parait résulter du rapport du docteur Castiaux qui a procédé à l'autopsie de Wylsteke, que la version de Sauvage qui prétend que ce n'est pas lui qui a tiré les coups de revolver ne saurait être acceptée. Cependant Sauvage persiste à maintenir sa première déclaration.

Un affreux malheur est arrivé vendredi à l'hopital-militaire.

Un jeune conditionnel y avait été amené quelques jours auparavant, en proie à une fièvre assez intense, dans laquelle le médecin avait reconnu tous les symptômes d'une fièvre typhoïde.

Le malheureux garçon s'empressa d'écrire à ses parents, à Paris, pour les avertir de la cruelle maladie qui le menaçait, puis se conforma docilement aux prescriptions des docteurs.

L'état de la malade ne s'était pas aggravé, lorsque vendredi, vers cinq geures du matin, tandis l'infirmier de service soulevait de son lit un malade voisin, le fiévreux se leva, agité par le délire et, sans bruit, se dirigea vers l'escalier du haut duquel il se précipita sur les dalles du rez-de-chaussée.

Il se fractura le crâne et lorsque, quelques heures plus tard, arrivèrent les parents de l'infortuné jeune homme, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre.

Un noyé. — On a retiré ce matin, à sept heures, du canal, place Catinat, le corps de la nommée Marie Maldy, giletière, âgée de 36 ans, célibataire, demeurant avec sa mère et son frère, rue Colbert.

Cette fille était partie de son domicile, hier soir, à six heures et demie, sans prévenir personne.

On croit que les souffrances qu'elle éprouvait par suite d'attaques centinuelles d'épilepsie ont poussé la pauvre fille à mettre fin à ses jours.

Le médecin croit même que c'est pendant un de ces accès que la malheureuse s'est jetée à l'eau.

La Société des Agriculteurs du Nord se réunira au Grand Hôtel de Lille, le mercredi 3 mars, à onze heures du matin. Voici l'ordre du jour :

1° M. Alglave. — Discussion contradictoire du projet de M. Alglave sur la suppression de l'impôt foncier et des impôts indirects par le monopole de l'alcool. — 2° MM. Trannin, Dubar, Macarez, Tribou, Boulangé, Deleporte-Bayart. — Compte-rendu des démarches faites à Paris par la Société des Agriculteurs du Nord auprès des ministres, des commissions parlementaires et extra-parlementaires. — 3° Compte rendu de la commission de révision des comptes de la société pour 1885. — 4° M. Magnin, rapport sur les années de sécheresse, sur les années humides, sur la culture du lin, sur son enseignement agricole. — MM. Dhalluin-Lepers et Trannin. — De la location des biens ruraux appartenant aux établissements hospitaliers. — Du droit aux engrais et amendices. — 6° M. Jacquart. — Communication relative à la mort de plusieurs animaux à Wasnes-en-Bac. — M. Dubernard. — Recherches sur l'alimentation des animaux. — 8° Affaires diverses.

NOTA. — Les observations que peut présenter le projet de M. Alglave, formulées par écrit et adressées préalablement à M. René Telliez, président de la société, rue des Fleurs, 22, à Lille, auront la priorité dans la discussion à intervenir.

L'EXPLOITATION DES TRAMWAYS

Le ministère des travaux publics vient de publier les résultats comparatifs de l'exploitation des tramways pendant les trois premiers trimestres des années 1884 et 1885, d'après les renseignements fournis par les Compagnies. De ce tableau, il résulte que pour les tramways de Cambrai à Catillon, dont le réseau comprend 25 kilomètres, les dépenses de premier établissement et d'exploitation ont été de 74,702 francs et que la différence du produit brut en faveur de 1884 est de 18,599.

Pour les tramways de Dunkerque, d'une longueur de 2 kilomètres et demi, les dépenses ont été de 51,316 fr., et la différence du produit brut en faveur de 1884, de 5,089 fr.

Pour les tramways de Lille, la longueur exploitée est de 42 kilomètres, les depenses de 853,521 fr. et la différence du produit brut en faveur de 1884, de 53,011 fr.

Pour les tramways de Roubaix-Tourcoing, la longueur exploitée est de 14 kilomètres, les dépenses de 188,223 fr. et la différence du produit brut sur 1884 de 4,228 fr.

Pour les tramways de Valenciennes, la longueur exploitée est de 9 kilomètres, les dépenses de 68,330 fr. et la différence du produit brut en faveur de 1884 de 10,302 fr.

Pour les tramways de Fourmies à Wignehies, la longueur exploitée est de 6 kilomètres, la dépense totale de 42,095 fr.

Dans le Pas-de-Calais, pour les tramways de Boulogne-sur-Mer, la longueur exploitée est de 2 kilomètres 1/2, la dépense de 42,000 fr. et la différence du produit brut sur 1885 de 5,781 fr.

Enfin pour les tramways de Calais-Guines, la longueur exploitée est de 14 kilomètres, la dépense totale de 113,549 et la différence du produit brut sur 1884 de 12,907 fr.

CONCERTS ET SPECTACLES

Sauveteurs du Nord. — Le concert donné dimanche matin, au Grand-Théâtre de Lille, par la Société des sauveteurs du Nord, au bénéfice de la caisse des retraites, a été très beau.

Les divers artistes ont été chaleureusement applaudis. Parmi eux se trouvait M. Bondues, qui a obtenu un vif succès au concert de la *Grande-Harmonie* de Roubaix. Voici en quels termes la *Dépêche* parle de notre concitoyen :

« M. Bondues, que nous n'avions pas entendu depuis quelque temps est un artiste de talent : les fantaisies d'Herman sur *Faust* et sur la *Norma* ont été exécutées avec une grande netteté de sons et détaillées avec beaucoup de style. »

Nouvelles théâtrales. — A l'Opéra-Comique, on va reprendre *Joseph*, le célèbre opéra de Méhul, qui n'a été monté que trois fois depuis le commencement du siècle. On se rappelle avec quel succès des amateurs ont interprêté à Roubaix, en 1883, au patronage Saint-Michel, cette œuvre magistrale.

COUR D'ASSISES DU NORD

LA RÉLÉGATION

Dans la précédente affaire, la cour d'assises du Nord a résolu une question de droit relative à la rélégation. Elle lui a donné un solution conforme à celle qu'avaient déjà adopté deux arrêts rendus l'un par la chambre criminelle de la cour de cassation, le 24 décembre 1885, et l'autre par la cour Limoges, le 14 janvier 1886.

Par application des art. 2 du Code civil et 4 du Code pénal, ainsi que du principe de la non-rétroactivité des lois, elle a décidé que la loi du 27 mai 1885, n'étant devenue exécutoire, par rapport à la rélégation, qu'à partir du 27 novembre dernier, date de la promulgation du règlement d'administration publique, cette peine ne pouvait être appliquée à un individu poursuivi et condamné pour des faits antérieurs à cette date.

Voilà pourquoi aucun des trois accusés, reconnus coupables de vols qualifiés n'a été soumis à la relégation.

Les résultats de la session

Le jury a terminé l'examen des affaires inscrites au rôle de cette session. Elles étaient au nombre de vingt.

Sur les 25 accusés qui ont été jugés, 8 ont été acquittés, 17 ont été condamnés. Il y a eu deux tiers de condamnations et un tiers d'acquittements.

Parmi les condamnés, 4 l'ont été aux travaux forcés à temps, 3 à la réclusion, 10 à l'emprisonnement. Deux d'entre eux ont été l'objet d'une interdiction de séjour, pendant dix ans, dans les lieux indiqués par le gouvernement.

La cour a prononcé, durant cette session, 29 années de travaux forcés, 16 ans de réclusion, 26 ans et demi de prison et 624 fr. d'amende.

Abaissement du sol sur les côtes du Pas-de-Calais et du Nord. — Dans une de ses intéressantes chroniques scientifiques, M. Camille Flammarion, le savant astronome, étudie le travail incessant qui modifie lentement mais d'une façon continue, la surface de notre planète.

Après avoir constaté que nos grands fleuves, tels que le Rhône, la Gironde, la Seine, par les matières qu'ils roulent dans leur cours et qui, arrivées à la mer, se déposent sur nos côtes, refoulent peu à peu les eaux de l'Océan et augmentent à ses dépens notre étendue territoriale, il fait les curieuses observations suivantes sur les modifications que subissent les côtes de notre région.

La Belgique et la Hollande descendent lentement; le sol des villes bâties non loin du rivage est au-dessous du niveau de la mer, même aux plus basses marées : en plusieurs points, le niveau des hautes mers surpasse les toits des maisons. Si ces régions sont encore continentales et habitées, elles le doivent non à la nature, mais aux digues construites par les hommes et cela depuis les origines même de l'histoire des Pays-Bas, qu'une admirable persévérance maintient contre la menace de l'élément marin.

Il n'est pas rare de retrouver des ruines englouties. En 1869, nous avons vu, à l'embouchure de l'Escaut, du pont du bateau qui faisait le service d'Anvers, des ruines très distinctes submergées à une grande profondeur.

Le sol s'abaisse également sur le littoral des départements du Nord et du Pas-de-Calais. A Calais, les rues ne se trouvent plus qu'à un mètre au-dessus des hautes marées, et le sol cultivé descend jusqu'à la limite du flot ; à Dunkerque, la hauteur des rues n'est plus que de 60 centimètres, et les champs sont labourés jusqu'à un mètre en contre-bas de la mer ; à Furnes, à Ostende, les rues sont encore plus basses et le niveau des polders ne cesse de s'abaisser ; près bouches de l'Escaut, ce niveau est de 3 m. 50 au-dessous des hautes marées; pendant les fortes tempêtes de l'Ouest, la vague de houle est, sur la plage de Hollande, à 5 m. 50 au-dessus du pavé d'Amsterdam.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Les 28 députés qui ont voté contre le traité de Madagascar appartiennent tous à la gauche.

Parmi les députés du Nord, MM. des Rotours, Brame et Maurice se sont abstenus.

Le retour de Mgr Hasley. — Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, de retour de Rome, est arrivé vendredi à Paris et rentrera à Cambrai dans les premiers jours de la semaine.

Armentières. — Le préfet du Nord a pris un arrêté, conformément à la décision ministérielle, convoquant pour le dimanche 14 mars les électeurs pour la nomination de six membres du conseil municipal, en remplacement de MM. Cardon,

FEUILLETON DU 2 MARS. — Nº 16

LE

LIEUTENANT BONNET

TROISIÈME PARTIE

VI

(SUITE)

C'était chose délicate pour tout le monde d'avertir Julienne des propos colportés par madame Collas, mais pour Bonnet, cette difficulté, déjà bien lourde, se compliquait de celle que sa situation personnelle ne pouvait pas manquer de provoquer : comment parler d'Agnès et de Derodes sans parler de cet héritage manqué, comment n'être pas fatalement entrainé sur une pente où il ne voulait ni s'engager ni se laisser engager.

Tout le temps qu'il passa à Dex il tourna et retourna la résolution qu'il devait prendre, et en fin de compte, le jour où il devait rentrer à la Feuillade et où il n'y avait plus à reculer, il s'arrêta à un moyen terme ; il ne ferait pas lui-même cette démarche auprès de Julienne, il en chargerait madame Drapier. De toutes les personnes qui étaient reçues sur le pied de l'intimité dans la maison Bosmoreau il n'y en avait aucune pour laquelle elle ressentit autant de sympathie que pour cette pauvre petite femme; il pourrait s'expliquer franchement avec elle, et ce qui n'avait pas moins d'importance, elle s'expliquerait avec Julienne sans tous les ménagements et toutes les réticences qu'il serait lui-même obligé d'observer s'il abordait un pareil entretien.

Ce qu'il fallait, c'est que Julienne fut prévenue, peu importait par qui.

C'était un mercredi qu'il était revenu à La Feuillade, il ne prit que le temps de s'habiller et se rendit chez madame Drapier, certain de la rencontre, puisque c'était son jour.

Comme il entrait dans l'allée sombre au bout de laquelle commençait le pauvre escalier qui l'avait si fort étonné lors de sa première visite, il se trouva en face le Montariol.

— Est-ce que c'est chez madame Drapier que vous allez? demanda le médecin-major.

— Oui.

— Dispensez-vous de votre visite.

— Elle est est malade.

Montariol, qui d'ordinaire parlait haut et clair, baissa la voix.

— Elle se meurt.

— Et de quoi?

Montariol baissa encore la voix en se penchant vers Bonnet :

— De misère.

— Ah! mon Dieu!

— Un drame lamentable, mon cher.

Et prenant le bras de Bonnet :

— Vous aviez de la sympathie pour elle, n'est-ce pas ?

— Beaucoup.

— Vous êtes le camarade de promotion de Drapier ?

— Oui.

— Eh bien, accompagnez-moi chez le pharmacien où je vais faire exécuter une ordonnance pour cette pauvre femme, et vous allez voir que malheureusement il n'y a pas d'exagération, vous m'aiderez à intervenir dans cet intérieur misérable ; peut-être trouverez-vous quelque chose pour la soigner et la soutenir moralement ce qui n'est pas moins utile que de la soigner médicalement.

La précaution de Montariol de prévenir Bonnet qu'il n'y avait pas d'exagération dans ses paroles était à propos, car après le premier moment de la surprise Bonnet se disait déjà que comme toujours le major mettait sans doute les choses au pire, et que si madame Drapier était malade, elle n'était pas mourante : mourante cette jeune femme de vingt-trois ans qu'il voyait encore si vaillante ! C'était l'habitude de Montariol de tout exagérer et d'aller aux extrêmes. Vous le consultiez pour un bobo au doigt, après vous avoir examiné en hochant la tête et avec des grimaces significatives, il vous déclarait sérieusement qu'il faudrait peut-être couper ce doigt et même la main ; puis tout de suite il accompagnait ce diagnostic d'histoires d'opérations effroyables. Quand il avait commencé sa phrase favorite : « Cela me rappelle... » il n'en finissait plus ; c'était un chapelet. Ce qui ne l'empêchait pas d'être l'homme le plus gai du régiment; ses histoires, qui épouvantaient les autres n'étaient que drôles pour lui, et quand il ne contait pas une opération chirurgicale, il avait une chanson sur les lèvres.

— Vous avez dû remarquer, commença Montariol, que depuis un certain temps madame Drapier changeait d'un façon inquiétante.

— Elle nourissait.

— C'est la fonction d'une femme de nourrir, et quand elle est en bon état et dans une situation normale elle s'en trouve bien au lieu de s'en trouver mal.

Mais précisément elle n'était pas dans une situation normale : elle mourrait de faim.

— Est-ce possible?

— C'est à la lettre; elle mourait de fain; comme vous, quand j'ai découvert la vérité j'ai dit : « Est-ce possible? » mais vous allez voir qu'il n'est pas permis de douter. J'aurais été le dernier des ânes si je n'avais remarqué le dépérissement de cette petite femme; et bien qu'elle ne se soit jamais plaint, je l'avais interrogée. Vous pensez bien, qu'elle ne m'avait pas dit la vérité, de sorte que, tout en voyant les effets, j'avais été assez naïf pour n'en pas deviner les causes. Elle maigrissait, elle s'affaiblissait, il y avait des frissons, de la fièvre, des sueurs, elle toussait; il fallait la relever et vous voyez d'ici ma médication tonique : bonne alimentation, viandes rôties, œufs, vins généreux, etc., sans parler de tous les adjuvants médicaux qui devaient accompagner ce régime réparateur.

— Pauvre femme ?

— Appelez-moi imbécile plutôt, car je croyais ce qu'elle me disait, quand je lui demandais ce qu'elle avait mangé pour son déjeuner, et qu'elle me racontait son menu : deux œufs à la coque, une côtelette, de la chicorée cuite, du fromage, vin, bière ; j'acceptais tout cela, me demandant seulement comment avec ce régime et mes adjuvants elle n'allait pas mieux et je m'étonnais ; j'avais peur de ne pas voir clair, de faire fausse route. Comment aurai-je eu des soupçons ? A la vérité je n'ignorais pas que Drapier fût endetté, mais je croyais à du désordre simplement. Pouvais-je imaginer la réalité dans cet intérieur coquet, dans ce salon élégant, avec une femme toujours soignée, parée même et qui ne formulait jamais une plainte, ni sur la dureté du sort ni sur la mauvaise chance, ni sur la vie ni sur le monde, ni sur son mari, ni sur personne, ni sur rien. Il y avait bien son sourire noyé de tristesse qui me poursuivait, mais je l'attribuais à son état maladif. Vous savez toutes les bêtisses qu'on entasse les unes par-dessus les autres et qu'on trouve moyen d'amalgamer quand on s'est emballé sur une fausse piste.

Et ce qui aggrave mon imbécillité, c'est qu'à côté de la mère il y avait l'enfant, un pauvre petit qui, né solide et bien constitué, dépérissait comme elle, un peu moins qu'elle cependant.

Bonnet ne croyait plus aux exagérations de Montariol et il écoutait le cœur serré par l'émotion.

— Comme je n'ai pas accouché madame Drapier je n'étais jamais entré dans sa chambre, pas plus que dans sa salle à manger d'ailleurs, et j'imaginais que ces deux pièces étaient dans le genre du salon. Vous allez voir. Il y a une heure à peu près j'arrive, c'est l'ordonnance qui m'ouvre, madame Drapier est sortie, elle doit revenir d'un moment à l'autre. J'attends dans le salon, l'ordonnance reste dans l'antichambre. Toup à coup, j'entends un enfant crier, je comprends que c'est la petite qui dormait dans la chambre et qui vient de s'éveiller. Elle crie plus fort. Alors, tout naturellement, j'ouvre la porte de cette chambre pour calmer la braillarde, et j'entre. Qu'est-ce que je vois : une pièce nue ayant pour tout meuble un lit en fer, un berceau et une vieille chaise dont le dossier est cassé. C'est un trait de lumière, je devine tout ; non tout, mais enfin je devine, et vous imaginez ce que je me dis. Mais l'enfant continue de brailler ; je vais à son berceau et la berce ; elle crie plus fort ; alors je la prends ; il faut bien la calmer, n'est-ce pas ? Me voilà marchant par la chambre en dodelinant l'enfant : « Dodo l'enfant, do, l'enfant dormira tantôt. » Je t'en fiche ; elle hurle, et pourtant je vous assure que je la balançais de mon mieux. Là-dessus je me dis qu'on ne crie pas comme ça sans avoir quelque chose. Je la démaillotte. Voilà qui devient navrant. J'ai retiré son lange ; au lieu de couche qu'est-ce que je trouve, un numéro de journal dans lequel elle est enveloppée ! Huit jours auparavant j'avais prié sa mère de me la déshabiller, et sur ses pauvres petites fesses maigres j'avais vu, imprimées en noir gras, des lettres retournées. Je n'y avais rien compris ; maintenant tout s'explique. Il n'y a pas plus de linge que de meubles dans la maison et les journaux servent de couches. Vous ne dites rien.

— Je suis abasourdi.

— Il y a plus fort. Quand je dis qu'il n'y a pas de linge, ce n'est pas vrai. Sur le lit j'aperçois une belle couche blanche, bien repassée. Je la prends et je remaillotte la petite qui me fait risette, heureuse d'être délivrée de son journal, et de se sentir la fraicheur et la douceur du linge propre. Je la reprends dans mes bras et je la repromène : « Dodo, l'enfant do. » En prenant la couche sur le lit, il m'avait paru plus dure que ne l'est ordinairement un matelas en laine ou en crin. Je le tâte. Il n'y a ni laine ni crin. C'est un matelas en feuilles de maïs qui est posé sur le sommier, et c'est là-dessus qu'ils couchent. Drapier ce n'est rien; mais cette pauvre femme si maigre.

(A suivre) Hector MALOT.